

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 27 juillet 2006 prolongeant l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage du centre hospitalier universitaire de Grenoble**

NOR : *MJSK0670195A*

Par arrêté du ministre de la santé et des solidarités et du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 27 juillet 2006, l'agrément comme antenne médicale de prévention du dopage du service d'explorations fonctionnelles du centre hospitalier universitaire de Grenoble est prolongé jusqu'au 31 décembre 2006.

Le responsable de cette antenne médicale de prévention du dopage est le professeur Barret.

L'antenne médicale de prévention du dopage du centre hospitalier universitaire de Grenoble assure la coordination d'un réseau impliquant deux autres structures régionales, qui ont les mêmes missions :

- le service de biologie et médecine du sport de l'hôpital Edouard Herriot des hospices civils de Lyon, dont le responsable, pour ces missions, est le professeur Elchardus ;
- le service de physiologie de l'exercice, unité de médecine du sport et de myologie du centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, dont le responsable, pour ces missions, est le professeur Debout.